

# **A la découverte de Soignolles-en-Brie**



Passerelle de Soignolles

**Mairie de Soignolles-en-Brie**  
**Rue de Corbeil - 77111 SOIGNOLLES-EN-BRIE**  
**Tel : 01.64.42.55.77 - Fax : 01.64.42.55.76**  
**Site internet : [www.ville-soignollesenbrie.fr](http://www.ville-soignollesenbrie.fr)**

**Année 2017**



# Sommaire

- Editorial..... p. 3
- Un peu d'histoire ..... p. 4
- Soignolles aujourd'hui ..... p. 5
- L'Intercommunalité ..... p. 6
- Les services aux habitants..... p. 7
  - les administrations
  - les services médicaux
  - les commerces
  - les transports
  - les équipements culturels et sportifs
  - les assistantes maternelles
- Ecole de Soignolles..... p. 12
- Centre de Loisirs ..... p. 13
- Cantine, accueil périscolaire ..... p. 14
- Paiements cantine et accueil périscolaire.....p. 15
- Point Accueil Jeunesse..... p. 15
- Associations de Soignolles-Barneau..... p. 16
- Location de la salle polyvalente..... p. 17
- Encombrement, tri sélectif, ordures ménagères .... p. 18
  - les horaires des cinq déchetteries
- Vous souhaitez faire des travaux ?..... p. 20
- Le bruit..... p. 21
- Attention : l'Yerres sort de son lit..... p. 22
- Plan de Soignolles en Brie ..... p. 23



# **BIENVENUE A SOIGNOLLES EN BRIE**

*Y*ous avez choisi d'habiter notre village, l'équipe municipale est heureuse de vous y accueillir.

Notre village briard est blotti dans la vallée de l'Yerres et nous consacrons tous nos efforts à le préserver d'une urbanisation excessive, ceci afin de lui conserver son authenticité, sa tranquillité et son cadre verdoyant.

Les activités agricoles restent importantes : grande culture des céréales et de betteraves sucrières, vous y verrez aussi de nombreuses pâtures pour les chevaux.

Le tissu associatif est très diversifié et de nombreuses activités pour petits et grands vous sont proposées.

Nous espérons que vous apprécierez la qualité de vie de notre village et serons toujours heureux de vous rencontrer au détour de notre quotidien.

Chaleureusement,

**Serge BARBERI  
Maire de Soignolles-en-Brie**

# Un peu d'histoire

**L**'origine du nom de Soignolles-en-Brie reste incertaine. Plusieurs hypothèses ont été avancées :

- **CICONIA** du nom qui fait référence à l'élevage d'une grande quantité de cigognes.
- **SONIOLA** du verbe **SONIARE** : procurer, fournir, mot employé dès le XIII<sup>e</sup> siècle en language bas-latin ou francique. Sogniola était lui-même une déformation du mot latin, plus ancien **HOSPITIOLUM** signifiant hospice, lieu où l'on soigne, mais aussi logement pour les voyageurs et les pèlerins.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, il existait de nombreux moines hospitaliers détachés des monastères et s'occupant des sortes de relais sur les trajets importants. Soignolles qui ressemble beaucoup à **SOIGNIES** possédait un prieuré qui fut un centre de pèlerinage pendant plusieurs siècles : on venait y vénérer la relique du crâne de Saint-Sébastien.

Lieu de passage obligé, à cause du gué sur l'Yerres, de la route de Melun-Lagny, il est probable que Soignolles fut d'abord être un refuge, un abri de nuit pour les voyageurs et les pèlerins attardés, au milieu d'une vallée beaucoup plus boisée qu'aujourd'hui. Les moines du Mont Saint-Sébastien étaient des guides pour la traversée du gué de l'Yerres et des gardiens pour la sécurité du passage.



# Soignolles aujourd'hui

*Q*uelques hameaux font partie de la Commune de Soignolles :

**Barneau, Mont Saint-Sébastien et une partie de Cordon.**

L'ensemble compte 2036 habitants sur 1077 ha.

Serge BARBERI en est le Maire depuis le 14 juin 2013.

Il est entouré de 18 conseillers dont 5 adjoints :

Le Maire, les 5 Adjoints et les 13 Conseillers Municipaux

Serge BARBERI, Maire et Président du CCAS.

Hélène MADONNA, 1ère Adjointe, chargée de la jeunesse, de l'emploi et du handicap et membre du CCAS.

Bruno BAUGUE, 2ème Adjoint, chargé du sport, de la vie associative et de l'environnement.

Danièle AERNOUDTS, 3ème Adjointe, chargée de la culture, de la communication et des travaux.

Matthieu VERHEYDEN, 4ème Adjoint, chargé de l'urbanisme et des affaires scolaires.

Madeleine MORGGEN, 5ème Adjointe, chargée des affaires sociales, du 3ème âge et membre du CCAS.

Michel DORIGNY, commissions urbanisme et environnement.

Alain BRUCHER, commissions urbanisme et environnement.

Romain FROGER, commissions environnement, culture et communication.

Samuel MESMIN, commissions affaires scolaires, sport et vie associative.

Thomas FOURNIER, commissions environnement, jeunesse emploi et handicap.

Agnès SARTOR, commissions sport et vie associative, culture et communication.

Sandrine BAUDINOT, commissions urbanisme et affaires scolaires.

Sylvie NEVET, commissions culture, communication et affaires sociales et 3ème âge et vice-présidente du CCAS.

Anne FABRE, commissions affaires scolaires, sport et vie associative et culture et Communication.

Bruno RIANDÉ, commissions sport et vie associative, affaires sociales et 3ème âge et jeunesse emploi et handicap.

Véronique LEBELLIER, commissions urbanisme, affaires scolaires et membre du CCAS.

Laurence GODIN CHELLAT, commission environnement.

Patrice BELLIARD.

Plusieurs commissions de travail existent : urbanisme, jeunesse, emploi, handicap, sport et vie associative, environnement, affaires scolaires, culture et communication, affaires sociales et 3ème âge.

Des réunions de quartiers sont proposées aux habitants lors de travaux spécifiques (route, assainissement).



Depuis le 1er janvier 2017, la commune a intégré la nouvelle Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Les compétences sont :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace,
- Accueil des gens du voyage,
- Ordures ménagères,
- Aménagement numérique,
- Réseau de lecture—Bibliothèque itinérante,
- Sport, culture et loisirs,
- Lutte contre l'incendie et le secours,
- Transport,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs,
- Action sociale,
- Assainissement,
- Eau potable.

Une navette en bus emmène les personnes âgées à Brie-Comte-Robert le vendredi matin (rendez-vous à 9h devant l'église).

Un portage de repas à domicile existe (se renseigner en Mairie pour plus de détails).

L'épicerie sociale intercommunale est à Coubert (un dossier est à remplir en Mairie de Soignolles-en-Brie auprès du Centre Communal d'Action Sociale.)

# Les services aux habitants

## LES ADMINISTRATIONS

**LA MAIRIE** : Rue de Corbeil tél : 01.64.42.55.77

Horaires d'ouvertures :

lundi, mercredi, jeudi : de 9h à 11h 45 et de 14h à 17h 45

le vendredi de 9h à 11h 45 et de 14h à 18h 45

le samedi de 9h à 11h 45.

**LA POSTE** : Rue de Champeaux tél : 01.64.42.53.35

**Ouvert uniquement le matin**

**EMPLOI Numéros utiles :**

- Pôle emploi à Brie : 39 49
- Mission Locale à Melun : 01.64.56.48.40
- Maison Départementale des Solidarités de Tournan : 01.64.25.07.50

**LA SECURITE SOCIALE :**

» *l'Unité d'Action Sociale* de Tournan-en-Brie a une antenne à Brie-Comte-Robert. L'assistante sociale du secteur assure une permanence mensuelle. Celle-ci intervient auprès des familles dans les domaines :

- de la protection de l'enfance
- du budget
- des difficultés relationnelles
- du chômage

» pour la CPAM du centre de Tournan, une permanence de l'assistante sociale est tenue à l'Unité d'Action Sociale de Brie-comte-Robert.

» pour les dossiers d'Allocations Familiales, un technicien Conseiller Administratif de la CITSF de Pontault-Combault reçoit les allocataires sur rendez-vous deux fois par semaine.

**PREFECTURE (Melun):** 01.64.71.77.77

(fermé au public le mercredi)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL** : 01.64.14.77.77

**Suez (eau potable et assainissement collectif)**

**Service client : 09 77 40 84 08**

**Centre des Impôts SENART LIEUSAINT : 01.60.18.87.17**

## **LES SERVICES MÉDICAUX**

On trouve un cabinet de médecine générale et un kinésithérapeute.

**Cabinet Médical** - Mr et Mme FOURNIER, Mme LETEY et Mme CERVERA

15 rue de Champeaux - 77111 SOIGNOLLES EN BRIE

Tél : 01.64.06.77.44

**Kinésithérapeute** - Mr MULLER

3 bis rue de Corbeil - 77111 SOIGNOLLES EN BRIE

Tél : 01.64.06.64.28

La pharmacie la plus proche se situe à Coubert.

## **LES COMMERCES**

Sur la commune de Soignolles, on trouve :

- une boulangerie, Mr et Mme BOUTILLIER, 01.64.06.67.88
- un café « Le Bar d'Hélène » Mr et Mme ODORIZZI
- un pizzaïolo le lundi soir à partir de 17h30

Ceux-ci sont situés dans le centre du village, face à l'église.

Les grandes surfaces les plus proches sont situées à Brie-Comte-Robert, Guignes, Melun et Lieusaint-Sénart.

## **LE MARCHÉ**

Un Marché rue de champeaux, près de la Poste, est à votre disposition tous les samedis matins

De 9h30 à 12h30 vous y trouverez :

- des fruits et légumes,
- de la viande, charcuterie, traiteur.

## LES TRANSPORTS

Les tickets peuvent être achetés au café

Deux lignes de cars sont mises à disposition :

- n° 40-21 qui dessert le RER A de Boissy-Saint-Léger et la ligne 8 du métro Créteil. (horaires disponibles en Mairie)
- n° 30 qui relie Tournan à Melun

## LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Les Soignolais bénéficient :

### - d'une bibliothèque Municipale

située à proximité de l'école,

Ouverture : mercredi de 10h à 12h  
vendredi de 16h à 18h30  
Samedi de 10h à 12h

 : 01.64.16.00.47



- d'une salle polyvalente
- d'une salle des fêtes et une salle d'activités
- d'un terrain Multisports
- d'un terrain de tennis.

## LES URGENCES

**GENDARMERIE (Coubert) : 01.64.06.66.78**

**POMPIERS : 18**

**Dépannage ENEDIS ( ex EDF) : urgence : 0810 333 077**

**Dépannage ENGIE (ex GDF) : urgence : 0810 433 077**

## LES ENTREPRISES

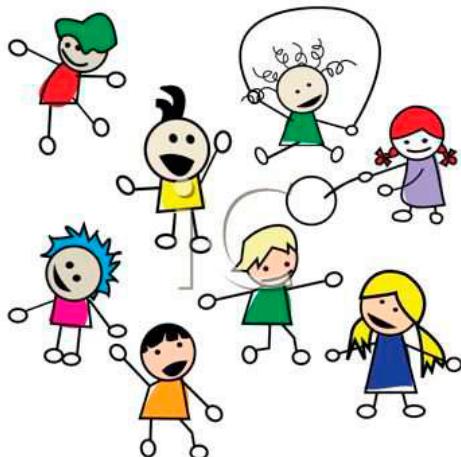
Une zone d'activités est installée au Mont Saint Sébastien .

# LES ASSISTANTES MATERNELLES

Elles sont au nombre de 16 (sur la commune) et sont agréées pour garder vos enfants.

Vous pouvez contacter le RAM intercommunal (Relais Assistantes Maternelles) au 01.64.16.46.72

Le RAM intervient à Soignolles tous les jeudis dans la salle polyvalente et propose des activités aux assistantes maternelles avec les enfants.



<b>NOM, PRENOM</b>	<b>ADRESSE, TELEPHONE</b>	
Mme ANQUETIL Delphine Fréquente le RAM	3 ter rue du Plaidoyer SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.16.02.32
Mme BILINSKI Patricia	76 rue de la Planche SOIGNOLLES EN BRIE	06.85.45.61.97
Mme CASADO Carole	5 rue Moque Panier Barneau SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.07.95.52
Mme ABO Valérie	20 allée du Prieuré SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.07.92.48
Mme DESOUCHÉ Viviane	4 rue de Moque Panier BARNEAU SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.06.69.21
Mme BERGER Valérie	106 rue de Champeaux SOIGNOLLES EN BRIE	06.77.79.19.56
Mme GOMBAULT Lucrèce	11 Chemin des Rougettes SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.06.72.24
Mme GUERIN Sylvie Fréquente le RAM	19 rue des Champs Grillon SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.06.69.32
Mme RISPAL Martine Fréquente le RAM	1, rue du Bois des Brosses SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.06.68.92
Mme JACQUARD Sandrine	5 rue des Closeaux SOIGNOLLES EN BRIE	06.74.06.61.18
Mme BENETEAU Florence	34 rue de Coubert SOIGNOLLES EN BRIE	06.45.36.30.91
Mme MERREIL Isabelle Fréquente le RAM	3 rue de l'Yerres SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.06.68.55
Mme PARIS Nathalie	15 rue de Coubert SOIGNOLLES EN BRIE	06.87.25.53.21
Mme POITEVIN Laurence Fréquente le RAM	2 rue de l'Yerres SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.06.68.48
Mme ROGER Rose Marie Fréquente le RAM	22 rue de l'Yerres SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.06.79.47
Mme CHAMPAGNAT Claudine Fréquente le RAM	12 Impasse de la Boulangerie SOIGNOLLES EN BRIE	01.64.06.67.65

# L'école de Soignolles

Impasse des Écoles  
77111 SOIGNOLLES EN BRIE

**L**a commune de Soignolles compte un groupe scolaire situé au centre du village qui accueille 216 enfants répartis dans trois classes maternelles et six classes élémentaires.

Monsieur FOURNIER, le directeur de l'école, met tout en œuvre pour que celle-ci soit un lieu agréable et convivial, mais surtout un lieu d'apprentissage et de respect entre tous.

Pour les enfants en difficultés scolaires, il existe une aide pédagogique complémentaire.



## ETUDE DIRIGEE

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h30.

Forfait au mois par enfant

28.65 euros

# Centre de loisirs

Impasse des Écoles  
77111 SOIGNOLLES EN BRIE  
01.64.06.63.84

**L**e centre de loisirs est municipal.

Celui-ci dispose pour l'ensemble de ses activités de 4 salles, un dortoir et un préau.

Les enfants sont acceptés à partir de 3 ans à l'accueil périscolaire et de 3 à 12 ans au centre de loisirs. Celui-ci est composé de 5 animateurs.

Le centre de loisirs est ouvert **tous les mercredis après-midis et pendant les petites et grandes vacances scolaires**. Il accueille les enfants de Soignolles et des communes avoisinantes (Coubert, Grisy, Champdeuil, Evry-Grégy, Yèbles, Ozouer, Solers, Limoges -Fourches et Lissy).

L'accueil périscolaire fonctionne **de 7h à 9h et de 17h à 19h**.

Le barème de la CAF est appliqué pour les familles de Soignolles, le complément est pris en charge par la Mairie.

Les familles disposent d'un portail famille pour inscrire leurs enfants en cantine, au centre de Loisirs et payer en ligne leur facture.

# Cantine-Accueil péri-scolaire

La commune de Soignolles met à disposition des familles une restauration scolaire et un accueil pré et post-scolaire de 7 heures à 19 heures.

- environ 150 enfants déjeunent tous les jours à la cantine,
- 40 à 60 enfants sont accueillis le matin à partir de 7 heures jusqu'à 9 heures et le soir de 17 heures à 19 heures.

CANTINE	
Pour le 1er enfant	3,90 euros
Pour le 2ème enfant et plus	3,50 euros
ACCUEIL PERISCOLAIRE	
Le matin de 7h à 9h	1,80 euros
Le soir de 17h à 19h	2,85 euros
CANTINE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE	
Pour le 1er enfant	7,90 euros
Pour le 2ème enfant	7,35 euros

L'inscription à la cantine peut s'effectuer par le Portail famille (1 semaine avant) ou en Mairie

- **avant le jeudi 10 heures**, pour les repas de la semaine suivante
- **le mardi avant 10 heures**, pour les repas du jeudi et du vendredi de la semaine en cours.

## **PAIEMENT**

*L*e paiement de la restauration scolaire et de l'accueil péri-scolaire s'effectue soit en Mairie ou en ligne via le portail famille, en début de chaque mois, après réception de la facture.

Vous pouvez régler votre facture par Carte Bancaire, par chèque, en espèces ou en ligne.

## **EN CAS D'ABSENCE**

*E*n cas d'absence pour maladie ou raison familiale grave, les jours scolaires sont déduits, à condition que les familles aient informé **LA MAIRIE et présenté un certificat médical.**

Dans tous les cas, la première journée d'absence sera à payer (idem pour le centre de loisirs).

Si l'enfant doit s'absenter pour une raison quelconque (vacances ou tout simplement arrêt définitif de la cantine), prévenir la Mairie, une semaine à l'avance.

## **Le Point Accueil Jeunesse**

Créé depuis 2007, encadré par deux animateurs. Ils ont pour mission d'aider les jeunes de Soignolles âgés de 12 à 17 ans à mettre en place des activités et des projets. Horaires d'ouverture en période scolaire :

- mardi : 16h à 19h ; mercredi : 14h à 18h ; jeudi de 16h à 19h ; vendredi de 16h à 20h et le samedi de 14h à 18h30.
- FERME LE LUNDI

Pendant les vacances scolaires, le PAJ est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30.

Une adhésion annuelle de 12 euros est demandée pour toute inscription au P.A.J.

- Les sorties sont fixées à 3 euros pour celles alentours et à 15 euros pour les parcs d'attractions.

Renseignements en Mairie.

# ASSOCIATIONS DE SOIGNOLLES - BARNEAU

## Les Parents d'élèves

- F.C.P.E Monsieur VENIER Nicolas

## Les activités socioculturelles

- A.C.T.B Madame GOT Claudine
- ATELIER DE PATCHWORK Madame FROISSARD Marie
- SCRABBLE Madame DELATTRE Geneviève
- LES AUTOS D'YERRES Monsieur ALLO Olivier
- DEMONS ET MERVEILLES Mme VIBERT Nicole
- YOGA ...pas de tortue...pas de lièvre Mme ASSAILLY Sandrine

## Le Sport

- JUDO Monsieur LAPRET Denis
- CHANBARA Madame BECKRICH Audrey
- FITNESS Club Madame BECKRICH Audrey
- TENNIS Monsieur GUGLIERI Jean-Pierre

## L'Intérêt Général—les correspondants

- A.P.A.E.I Monsieur OPRIS Lionel
- L.A.C.I.M Madame GUILLET Denise

## La Nature

- CPN les bords de l'Erre Madame REINTEAU Sabine
- PECHE Madame WEISS Wendy
- CHASSE Monsieur FILLON Bernard

Pour tous renseignements faire un courrier à l'association et le déposer en Mairie.

# Location de la salle polyvalente



## LOCATION AUX SOIGNOLLAIS uniquement

Location de 9 h à 18 h	<b>130 euros</b>
Location de 18 h à 2 h le lendemain matin	<b>260 euros</b>
Forfait pour la journée et le soir de 9 h à 2h du matin	<b>330 euros</b>

**De mi-juin à mi-septembre la salle polyvalente n'est pas louée en soirée  
afin de préserver la tranquillité des riverains proches.**

# SIETOM : Les encombrants, le tri sélectif et les ordures ménagères.

## LES ENCOMBRANTS

Les encombrants ménagers (monstres) sont ramassés chaque 1er samedi du mois, même si ce dernier est férié.

Il ne comprend pas : les gravats, l'huile de vidange, les bidons de peinture, les diluants, les pneumatiques, les récipients ayant contenu du carburant et les batteries, la famille des écrans, des petits appareils ménagers, et gros électroménager (cuisinières, frigo ...). Pour ces derniers les déposer en déchetteries, sauf les pneumatiques qui sont repris par votre garagiste.

Afin de garder un caractère agréable à la commune et pour permettre la libre circulation des personnes sur les trottoirs, nous vous demandons de sortir vos « monstres » le vendredi soir, veille du passage du camion. **(1er samedi du mois)**

Vous pouvez déposer les gravats et les résidus de jardin au centre de stockage des déchets à la Butte Bellot du lundi au vendredi de 6 h 30 à 16 h 00 et le samedi de 7 h 00 à 11 h 30. Il vous suffit de passer en Mairie pour retirer un bon de dépôt gratuit, valable pour 500Kg maximum, une fois par mois.

## LE TRI SELECTIF

Le ramassage a lieu le mardi des semaines impaires (verre, papier, carton).

**Vos containers doivent être sortis la veille au soir  
et ramassés après le passage du camion.**

## LES ORDURES MENAGERES

Le ramassage a lieu tous les mercredis.



# LES HORAIRES DES CINQ DECHETTERIES

	D'Octobre à Avril	De Mai à Septembre	FONTENAY TRESIGNY OZOIR LA FERRIERE EVRY GREGY SUR YERRES	GRETZ - ARMAIN- VILLIERS ROISSY EN BRIE
Lundi	<b>09h00-11h45 14h00-18h00</b>	<b>09h00-11h45 13h30-19h00</b>	FERMÉ	OUVERT
Mardi	<b>09h00-11h45 14h00-18h00</b>	<b>09h00-11h45 13h30-19h00</b>	FERMÉ	OUVERT
Mercredi	<b>09h00-11h45 14h00-18h00</b>	<b>09h00-11h45 13h30-19h00</b>	OUVERT	FERMÉ
Jeudi	<b>09h00-11h45 14h00-18h00</b>	<b>09h00-11h45 13h30-19h00</b>	OUVERT	FERMÉ
Vendredi	<b>10h00-18h00</b>	<b>10h00-19h00</b>	OUVERT	OUVERT
Samedi	<b>10h00-18h00</b>	<b>10h00-19h00</b>	OUVERT	OUVERT
Dimanche	<b>09h00-13h00</b>	<b>09h00-13h00</b>	OUVERT	OUVERT



## VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES TRAVAUX

Voici quelques conseils pour que ces derniers s'effectuent en toute légalité.

### Quelles sont les obligations avant de commencer les travaux ?

*A*vant d'entreprendre des travaux, tels que : clôture, velux, garage, n'oubliez pas de demander un permis de construire ou une autorisation de travaux en Mairie.

L'obtention du permis de construire est obligatoire pour toute construction supérieure à 40m<sup>2</sup>. Mais, ce permis est également nécessaire pour la surélévation ou l'abaissement d'un toit, les travaux entraînant une modification dans la destination de l'usage local existant, la reconstruction d'un bâtiment partiellement ou totalement détruit, etc...

**ATTENTION :** la liste des exemples cités n'est pas exhaustive. Dans le doute, il est préférable de se renseigner à la Mairie.

Vous devez déposer une déclaration de travaux préalable auprès du Maire, au moins un mois avant le commencement des travaux: par exemple, effectuer un ravalement, édifier une clôture, refaire votre toiture, modifier la façade ou les ouvertures (fenêtres, lucarnes, ...), créer un abri de jardin, un garage, construire une terrasse, une véranda d'une surface inférieure à 40m<sup>2</sup>, etc...

Lors d'une démolition, il faut impérativement déposer une demande de Permis de démolition.

# LE BRUIT



## ENGINS MOTORISES

Afin de respecter les temps de repos et la tranquillité des habitants, l'utilisation des engins motorisés bruyants tels que les motoculteurs, tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses ou autres, n'est autorisée qu'aux jours et heures ci-après :

- du lundi au vendredi de 8h à 20h,
- le samedi de 10h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## NUISANCES OCCASIONNEES PAR LES ABOIEMENTS, MUSIQUE ETC...

Le code de la santé publique prévoit en son article R48/2 une contravention de 3ème classe pour « émission de bruit particulier troubant la tranquillité du voisinage » (bruit inutile, désinvolte ou agressif lié au comportement d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité et qui est constaté sans mesure acoustique).

Nous remercions par avance les propriétaires de veiller à ce que les animaux ne puissent pas troubler la quiétude de leurs voisins.

## REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES CAMIONS

La circulation des camions de plus de 6 tonnes de charge totale, est formellement interdite sur les rues et chemins suivant :

- |                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| - rue de la Gare,            | - rue de la Planche,         |
| - rue du Haut de la Planche, | - rue du Moulin,             |
| - rue du Moulin de Fontaine, | - rue de Cordon et Meillant, |
| - rue Arthur chaussy,        | - rue de Barneau,            |
| - rue de Moque Panier,       | - rue du Clos Moreau,        |
| - rue de la Galotterie,      | - chemin des Rougettes,      |
| - chemin de limoges,         | - chemin de Fourches.        |

# Attention : l'Yerres sort de son lit



**I**l est recommandé la plus grande prudence en cas de pluie. Cette rivière d'un aspect les plus calme l'été est imprévisible et sort de son lit avec une vitesse surprenante en période de pluie. Nous vous prions de ne pas emprunter les gués dès que l'eau commence à les recouvrir.





Barneau



Cordon



# Carte intercommunale Brie des Rivières et Châteaux

